

Image not found or type unknown



définition du concubinage contradictoire

Par **marjobutterly**, le **17/03/2012** à **07:34**

bonjour,

j'ai vu, dans le code civil, que le concubin n'avait aucun droit envers la concubine.
hors, dans le code de la sécurité sociale (caf) ils tiennent comptent des revenus du concubin pour les diverses allocations.

je ne comprends pas. quelle définition doit on prendre en compte ? le code de la sécurité sociale est elle une sous catégorie du droit civil ?

merci d'avance de votre aide